

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2 OCTOBRE 2014

Présent(s) :

Colette FABRON, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC,
Alexandra BASSISTY, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN.

Représenté(s) :

Anne-Marie FULCONIS par Colette FABRON,
Jean-Charles GUIRAN par Nathalie JACQUOT,
Jean-Jacques ALBERT par Georges BRUN,
Michèle BORFIGA par Éric BARALE

Absent(s):

Michel GUILLOT,
Geneviève CERAGIOLI.

Mme Nathalie JACQUOT a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 26 septembre 2014 par courrier à leur domicile.

Procès verbal des décisions du conseil municipal du 19 septembre 2014

- Adoption à la majorité des membres présents moins une abstention de M. Georges BRUN.

68_1. Cession de l'ensemble immobilier « USBTP » AB n° 167

Suite à la proposition d'acquisition du groupe « TERLAT » représentée par M. TORRAS en date du 15 septembre 2014, le Maire expose à l'assemblée le projet de construction d'une résidence de tourisme 4* comprenant :

- 84 lots, soit un minimum de 324 lits gérés par la société Odalys,
- une copropriété de 60 logements environ.

Le prix de la cession est fixé à 3 800 000 € et le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les actes correspondants.

- Adoption à la majorité des membres présents moins une abstention de M. Georges BRUN.

69. Création d'un poste « Chargé de mission communication » à temps non complet

Dans le cadre d'un plan de communication entrepris par la commune, le Maire a procédé au recrutement d'un agent contractuel à raison de 15 heures par semaine chargé de promouvoir l'entité de la commune par le biais de techniques modernes et de marketing (site internet, réseaux sociaux, supports divers...) mais également participer au suivi du programme FISAC.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux voix contre de MM. Georges BRUN et de Jean-Jacques ALBERT représenté par M. Georges BRUN.

70. Création d'une indemnité accessoire à des fonctionnaires de l'Éducation Nationale dans le cadre des temps d'activités périscolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune a fait appel à des intervenants pendant les temps périscolaires chargés de proposer aux élèves inscrits des activités variées.

Pour ce faire, la commune procède à la rémunération de ce personnel à l'aide d'une indemnité accessoire.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

71. Servitude de passage au pré du loup

Un droit de passage est accordé à M. GINESTE et Mme TAGLIAFERI afin qu'il puisse accéder à leur propriété cadastrée I n° 572 au travers de la parcelle communale I n° 902.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les actes correspondants établis aux frais exclusifs du bénéficiaire de la servitude.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

72. Autorisation d'aménager un parking sur la parcelle communale AB n° 120

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite aménager un parking sur la parcelle communale AB n° 120, le conseil municipal accueille favorablement ce projet qui permettra de pallier au manque de stationnement lors de la forte fréquentation pendant la saison d'hiver notamment.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE

Colette FABRON.

